



Réunion du 25 février 2016

## PROJET D'INTEGRATION DES FONCTIONS

Le projet est né d'une contrainte réglementaire visant à assurer de façon visible et opérationnelle les fonctions Risques et Conformité. Il fallait rendre ces fonctions indépendantes, c'est à dire qu'elles n'aient plus de rattachement hiérarchique avec les autres métiers.

C'est ainsi, qu'en région, une nouvelle organisation va naître :

- **Immeuble INSULA 19 rue Léon DUROCHER à Nantes** : regroupement des toutes les activités risques (tutelle GRM) sur le Pôle régional de Contrôle et le Pôle d'Analyse,
- **Bâtiment EXALIS rue du Chemin Rouge Nantes** : le nouveau CAF sera composé du DCAF, RCEI, RPMR, des Chargés d'Affaires, CRCE et CAMR,
- Bâtiment EXALIS rue du Chemin Rouge à Nantes : création du Pôle National Conformité (tutelle Conformité).

En complément des nouvelles fiches métiers, une matrice « Qui fait quoi ? » devrait nous être prochainement communiquée.

Globalement, le projet est à iso effectifs, même après l'intégration des collaborateurs du Groupe de CAEN (+2,2 ETP).

Tous les collaborateurs concernés par ce changement, que leur activité change ou non, seront reçus afin que la nouvelle organisation et les nouveaux métiers leurs soient présentés.

Chacun devra trouver sa place en fonction de ses mobilités fonctionnelles et/ou géographiques.

En fonction des métiers exercés, les collaborateurs dépendront soit des fonctions (GRM ou Conformité), soit de la DR... Cependant, la gestion de carrière restera assurée par la DR (excepté les Responsables de Pôles) et les collaborateurs dépendront du CE de la DR.... Mais les budgets d'augmentation et promotion seront donnés par les Pôles et Fonctions, mais avec le rythme BDDF avril et octobre !!!! Euh....Nous n'aurions pas pu faire plus simple ???



**Planning** : la partie conformité doit être en place au plus tard le 30 juin 2016. Pour le reste, la Direction a toute latitude mais elle souhaiterait que cela se fasse : « *raisonnablement le plus vite possible* », afin de ne pas perturber trop longtemps les équipes. Pour le nouveau CAF, la DR a une contrainte de livraison de travaux (fin 2016 selon IMEX) et souhaiterait, dès la fin du parcours social, commencer par nommer les responsables pour les impliquer dans le projet.

**Une question, une remarque, contactez vous élus Cfdt : [CFDT.IRP.DRO@BNPPARIBAS.COM](mailto:CFDT.IRP.DRO@BNPPARIBAS.COM)**

Ne pas jeter sur la voie publique



## RAPPORT EMPLOI : 2006,60 ETP au 31 décembre 2015

La réalisation a été conforme aux prévisions. Soit encore 99 ETP en moins cette année. Vos élus Cfdt ont dénoncé cette baisse constante et la dégradation des conditions de travail.

Le Pacte social chez BNP Paribas prévoit d'éviter tout départ contraint et doit permettre à tout collaborateur de trouver ou de conserver un emploi dans de bonnes conditions.

**Bonne nouvelle** : les prévisions pour 2016 ne prévoient qu'une baisse de 20 ETP. Le recrutement va donc être un enjeu majeur. Entre les départs définitifs (les retraites), les mobilités inter DR et la transformation des CDD en CDI, il restera un delta d'une **soixantaine de postes** à pourvoir pour stabiliser le niveau d'effectif.

**Mais** : pourquoi depuis plusieurs années les diminution d'effectifs sont elles aussi importantes ? N'aurait-il pas été préférable d'assurer de bonnes conditions de travail à nos collègues en laissant une certaine souplesse ? Est-ce là le reflet d'une gestion responsable des effectifs ?

**Mais encore** : pourquoi BNP Paribas rencontre autant de difficultés à recruter ? Est-ce un problème de salaire ? De clause de mobilité ? De contrat ? De secteur d'activité ? ...

Les démissions restent stables et d'un niveau correct, dixit la Direction. Cependant, nous rencontrons de plus en plus de collègues qui n'arrivent plus à se projeter chez BNP Paribas et souhaiteraient voguer vers d'autres cieux.

**Mais enfin** : pourquoi ? **Est-ce normal** ?

### ANIMATION COMMERCIALE



De nombreuses questions mais ... suspense ... attendons le CE du 31 mars ... Le Responsable du Développement Commercial viendra nous présenter le plan d'action commerciale 2016 et répondra à toutes nos questions.

Heureusement qu'il était prévu qu'il intervienne en mars et pas en juin !!!

Les élus Cfdt saluent et remercient les interventions des responsables régionaux de chaque pôle dans notre instance mais regrettent toutefois que certaines de nos questions, de **VOS** questions, restent en suspens.

### INCITATIONS COMMERCIALES

Pour les collègues à 150% (54 collaborateurs potentiels sur la DR) :

*«Pas d'interprétation possible ! C'est ma-thé-ma-ti-que ! Les cibles sont identifiées. Si vous n'avez pas compris, vos RH peuvent vous expliquer à nouveau»*, dixit la Direction.

La consolidation est prévue au 1<sup>er</sup> avril 2016 rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et est distincte des augmentations et promotions. Plus clairement, cela n'impactera pas le rythme moyen des révisions de situation (environ 36 mois aujourd'hui).

Là aussi, nous évoquerons le sujet avec le RDC...

La Cfdt n'est pas contre toute réforme mais il faut être juste : si plus de personnes doivent toucher alors l'enveloppe doit être augmentée. Comme ce n'est pas le cas aujourd'hui, il y aura des déçus : c'est ma-thé-ma-ti-que !

**Chaque cas est étudié, si besoin contactez vos élus Cfdt.**

**Prochaine réunion le 31 mars**

Florence CORNET



02.51.84.53.62.  
07.60.47.32.68.

Maryse RICHARD



02.98.32.32.65.  
07.61.46.60.38.

Pierrick DAVID



02.99.85.47.88.  
06.68.19.28.57.

Frédérique  
CHANTOIN



02.43.60.62.04

Didier BOUGET



06.64.01.62.30.

Valerie  
GUÉVEL POUPARD



02.41.81.53.90.

Isabelle CLERGEAU



02.51.71.83.01.

Stéphane GOUBIER



02.99.85.47.89.  
06.60.47.29.41.

Hélène MARTINEAU



02.51.84.53.63.  
06.99.60.75.27.